



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 55450

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs et directrices d'école. En effet, au cours de ces dernières années, les charges et les responsabilités des directeurs et directrices d'école se sont accrues, sans que les moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions n'aient été mis à leur disposition. A l'heure actuelle, en raison du manque d'attrait pour cette profession, plus de 4 000 postes sont vacants. Il semble urgent d'enrayer ce mouvement. C'est pourquoi, des réformes concernant notamment les décharges d'enseignement et la mise en place d'équipements adaptés à l'exercice de cette profession sont aujourd'hui nécessaires. Le Plan pluriannuel pour l'éducation nationale est accueilli comme une très bonne nouvelle par les milieux enseignants. Pour autant, celui-ci ne précise pas les modalités d'affectation de ces moyens nouveaux. Il lui demande si la situation des directeurs d'école est susceptible d'évoluer dans le sens que souhaitent les intéressés.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55450

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7072

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 190